



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

✉ : cgt.021@cp.finances.gouv.fr
site Internet : www.tresor.cgt.fr/21

Juillet 2004

Numéro 71

Dans ce numéro

- 1 CAP du 28 juin 2004.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 CAP du 18 juin 2004.
- 4 Bulletin d'adhésion.

CAP du 28 juin 2004

Le TPG a convoqué la CAP des cadres B et C pour la présentation des mutations au 1^{er} septembre 2004. La Direction locale a donc proposé le mouvement de mutations suivant :

- Mouvements internes à la Côte d'Or :

14 agents de catégorie C et 13 agents de catégorie B avaient formulé une demande de mutation interne au département, dont 9 demandes de changement de service au sein de la TG et 3 demandes pour l'ERD (équipe de remplacement départementale). 7 collègues ont obtenu satisfaction :

- Christine BAZANTE (T. SOMBERNON) mutée à T. CHATILLON
- Marie Françoise BOUILLON (TG Recouvrement Animation) affectée à TG Liaison Traitements
- Jacqueline DEMOULIN (TG Comptabilité) affectée à TG Recouvrement Animation
- Nicolas DESCOMBES (TG Dépenses CF) muté à T. POUILLY
- Agnès HUOT (TG Liaison Recouvrement) affectée à TG Pensions
- Valérie NICOLI (T. MIREBEAU) mutée à T. DIJON NORD au 01/05/2004
- Madeleine PRUDENT (T. DIJON BANLIEUE) mutée à T. SOMBERNON

- Réintégrations :

- Denise CHIPPAUX à TG Pensions
- Michel MENARD à TG Recouvrement
- Marthe BOIVIN actuellement en détachement au CHS et affectée à T. DIJON Municipale

Arrivées dans le Département :

- Marie Noëlle LE LOCH affectée à la TG Comptabilité
- Rémy ROUSSIAU à T. Dijon Sud
- Pierre ROSA à T. Mirebeau
- 7 agents de recouvrement issus du concours 2002 (8 étaient prévus, mais il y a eu 1 refus) arriveront effectivement dans les services au 02/11/2004, à l'issue de leur stage préparatoire
- 4 Contrôleurs effectueront leur stage à l'ENT de Lyon à partir d'octobre et prendront leurs fonctions..... en Mai 2005 !!!

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement (AR-ARP2-ARPI) : PETEY Marie-Claude (TG Dépôts), GONTHIER Patrice (T. CHU), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion), BAILLY Catherine (TG-Pensions), LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), FERRACHAT Marie-Françoise (TG-Pensions).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CLERE Jean-Claude (TG DI), PETIT René (TG Suppléance).

Inspecteurs : GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), ANGLADE Pierre (TG-DI).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG-DI), BAILLY Catherine (TG-Pensions), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), CLERE Jean-Claude (TG DI), GONTHIER Patrice (T. CHU), GENELOT Ludovic (T. Genlis).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS) et Comité Action Sociale et Sanitaire (CDASS) :

BOURDIN Arnaud (TG-DI 03-80-59-26-14) au CHS et SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) au CDASS.

Départs de Côte d'Or :

- Mlle BAILLAR (T. BEAUNE) mutée en Saône et Loire
- Mlle ETEVE (T. DIJON NORD) mutée à la TG Créances Spécialisées du Trésor
- Mme GREUTHIER (T. DIJON BANLIEUE) mutée en Saône et Loire.

La CGT s'est abstenue sur l'ensemble du tableau de mutations, car même si les mouvements ont satisfait certaines demandes, nous refusons de cautionner par notre vote la politique de réduction d'effectifs mise en place depuis plusieurs années. Elle entraîne obligatoirement des problèmes de gestion du personnel et à l'avenir va entraver gravement les mutations des personnels.

Le prochain mouvement aura lieu au 1^{er} janvier 2005. Aussi, afin de veiller au respect de vos droits, nous vous invitons à transmettre à vos élus de la CGT une copie de votre demande de mutation.

CAP du 18 juin 2004

Le TPG a réuni les CAP locales de catégories C et B le 18 juin 2004 pour examiner les recours en notation des personnels.

Révision de notes des Agents de recouvrement :

Un seul dossier de recours en notation était présenté à cette commission. L'agent concerné pouvait légitimement prétendre à une augmentation de sa note, qu'il détient depuis la 6^{ème} année consécutive alors que l'examen des notations précédentes, et notamment les tableaux synoptiques, fait apparaître une évolution effective des capacités de cet agent.

Cependant, la Direction ne semblait pas décider à reconnaître deux fois de suite ses erreurs dans la notation (la révision de note des C intervenant après celle des B). Aussi, malgré certaines incohérences évidentes apparaissant dans les appréciations (appréciation du supérieur hiérarchique mettant en doute l'efficacité de l'agent et augmentation du nombre de croix « Très bon » dans le tableau avec notamment une croix dans la case « Très bon » pour l'efficacité !), la Direction a malgré tout maintenu la note proposée, en déclarant qu'une augmentation serait envisagée en 2005. Nous serons donc très vigilants et conseillons cette personne de faire un recours à CAP nationale. La CGT a voté contre la proposition de la Direction de maintenir la note actuelle.

⇒ La personne non satisfaite de sa notation dispose de 2 mois à compter de la notification du maintien de sa note pour faire un recours auprès de la CAP nationale (nous faire parvenir une copie de votre recours afin que nous la transmettions à un élu CGT siégeant en CAP nationale).

Révision de notes des Contrôleurs :

Là encore, un seul recours pour un agent qui avait été privé d'entretien préalable et dont la cause, défendue tout au long du débat par les représentants CGT, a été entendue par l'Administration. L'agent était jugé non pas sur sa manière de servir mais bien plus sur sa mutation en cours d'année, obtenue après réussite d'un examen. Cette façon de faire est irrecevable et la Direction a préféré faire machine arrière plutôt que de se retrouver en mauvaise posture en Commission Nationale. L'agent a donc vu sa note augmentée et ses appréciations corrigées pour être en rapport avec celles des années précédentes.

Si, au vu des motifs et des résultats obtenus dans ces 2 CAP, vous pensez que votre notation ne reflète pas les efforts effectués dans des contextes souvent difficiles, nous vous engageons à le faire savoir à vos représentants CGT après la prochaine notation. Il est vraisemblable que le faible nombre de dossiers de révisions de cette année ne soit pas l'effet d'une paix sociale inattendue en Cote d'Or. Restez vigilants, car **la réforme de la notation arrive** et devrait faire encore plus stagner les notes.

BULLETIN D'ADHESION

(à retourner à l'un des représentants CGT de Côte d'Or)

NOM et PRENOM :

AFFECTATION :

GRADE : **ECHELON :**